

Usf Football



**LA FERTE
SAINT AUBIN**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

**Union Sportive Fertésienne Section Football
Association régie par la loi de 1901,
Dont le siège social se situe :
Mairie
Place Charles De Gaulle
45240 La Ferté Saint Aubin
Représentée par son Président en exercice**

D'une part ;

Et :

Entreprise : _____

Dont le siège social se situe : _____

Représentée par : _____

En sa qualité de : _____

Ci-après dénommée « Le Partenaire »

D'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conclue entre l'Entreprise _____ et l'U.S.F. FOOTBALL

1. PREAMBULE

L'U.S.F. Football est affiliée au District du Loiret de Football sous le n° 514523, et à ce titre participe aux matchs de championnats et de coupes dans les différentes catégories où évoluent ses équipes à la date présente de la convention. Des matches amicaux ou des tournois peuvent également être conclu.

2. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation qu'apporte le partenaire à l'U.S.F. Football, ainsi que les obligations réciproques qu'ils s'imposent.

3. OBLIGATION DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à soutenir l'U.S.F. Football au moyen d'une participation financière d'un montant de _____ € pour l'année en cours (Du 01 janvier au 31 décembre). Cette convention pourra être reconduite chaque année moyennant l'accord des parties.

4. OBLIGATION DE L'U.S.F. FOOTBALL

L'U.S.F. Football s'engage à :

Fait à La Ferté S^t Aubin, le _____
(en double exemplaire)

Le Partenaire
(Cachet & signature)

Pour l'U.S.F Football
Le Président